



**Situation familiale du ou des parents de l'enfant** Marié(e) Vie maritale ou PACS Divorcé(e) ou séparé(e) Célibataire Veuf(ve)Enfants habitant à la même adresse et déjà scolarisés en école maternelle ou élémentaire  Oui  Non

## Inscription à l'école

Après traitement de votre dossier, un certificat d'inscription à l'école de votre quartier vous sera remis ou envoyé par courrier.

**Dès réception du certificat d'inscription, prenez rapidement rendez-vous avec la direction d'école (même si vous souhaitez demander une dérogation de secteur scolaire) et munissez-vous pour cette rencontre des documents suivants :**

- un extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation ou le livret de famille,
- le carnet de santé ou une attestation des vaccinations.

## Pièces justificatives à fournir obligatoirement

**Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école maternelle ou élémentaire publique de Strasbourg :**

	Ecole
<b>1</b> Le livret de famille ou acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale	✓
<b>2</b> Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité, de gaz ou d'eau)	✓
<b>3</b> Pour les parents séparés ou divorcés : un justificatif précisant la résidence habituelle de l'enfant	✓

## Inscription aux services périscolaires municipaux

### Présentation des services périscolaires proposés

	7h45 - 8h30	8h30 - 12h	12h - 14h	14h - 16h30	16h30 - 18h15
Lundi	Accueil en maternelle		Cantine		Accueil en maternelle
Mardi	Accueil en maternelle		Cantine		Accueil en maternelle
Mercredi	Accueil de loisirs en maternelle				
Jeudi	Accueil en maternelle		Cantine		Accueil en maternelle
Vendredi	Accueil en maternelle		Cantine		Accueil en maternelle

Cantine
  Accueil en maternelle
  Accueil de loisirs en maternelle

Pour les accueils en élémentaire, prendre contact directement avec les associations <https://www.strasbourg.eu/accueil-periscolaire-loisirs-elementaire>  
 Pour les accueils en maternelle, inscription uniquement en ligne, sur <https://kiosque-famille.strasbourg.eu/>

*Pièces justificatives à ne fournir qu'une seule fois même si inscription de l'enfant à plusieurs services.*

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à un ou plusieurs services périscolaires payants :

Les pièces 4 et 6 doivent avoir moins de 3 mois		Accueil du matin et du soir en maternelle	Cantine scolaire
4	Un document des impôts mentionnant votre numéro fiscal de référence à 13 chiffres ou une attestation de quotient familial unique à établir sur <a href="https://strasbourg.eu/tarifcation">Strasbourg.eu/tarifcation</a> solidaire	✓	✓
5	Un justificatif d'activité de la-des personne(s) vivant avec l'enfant	✓	
6	La fiche sanitaire complétée et signée	✓	✓
7	Uniquement en cas de première inscription à un service périscolaire municipal : une attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales	✓	✓

## Demandes d'inscription aux services périscolaires municipaux

Tarification selon le quotient familial unique	
Accueil du matin et/ou du soir en maternelle	<input type="checkbox"/> <b>Inscription = facturation, que l'enfant fréquente ou non l'accueil</b> <b>Tarifcation forfaitaire et facturation mensuelle</b>
Cantine scolaire	<b>Repas réservé <sup>(2)</sup> = repas facturé</b> <b>Catégorie de repas</b> (un seul choix possible. A défaut de choix, attribution du repas végétarien) : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Standard</li> <li><input type="checkbox"/> Standard sans porc : prestation non proposée pour <b>les maternelles</b> Langevin et Wurtz</li> <li><input type="checkbox"/> Halal : prestation non proposée pour :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>les maternelles</b> : Académie, Jean Mentelin, Krimmeri, Lezay Marnésia, Reuss, Rosa Parks</li> <li>- <b>les élémentaires</b> : Catherine, Jean Mentelin, Krimmeri, Langevin, Marguerite Perey, Reuss 1 et 2, Rosa Parks, Wurtz</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> Végétarien : prestation remplacée par un repas « sans viande » (pouvant contenir du poisson) pour :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>les maternelles</b> : Académie, Jean Mentelin, Krimmeri, Lezay Marnésia, Reuss, Rosa Parks</li> <li>- <b>les élémentaires</b> : Catherine, Jean Mentelin, Krimmeri, Langevin, Marguerite Perey, Reuss 1 et 2, Rosa Parks, Wurtz</li> </ul> </li> </ul>
Accueil de loisirs maternelle du mercredi	<b>Demande d'inscription uniquement en ligne sur <a href="https://kiosque-famille.strasbourg.eu/">https://kiosque-famille.strasbourg.eu/</a></b>
(2) Réserve en ligne des repas :	- un code famille vous sera transmis une fois l'inscription de votre enfant enregistrée - lors de la réservation en ligne, pensez à consulter la synthèse des réservations - à défaut de réservation, vous vous exposez à des tarifs avec majoration (tarif doublé)

### Services périscolaires - Enfant en résidence alternée

Dans le cas d'une résidence alternée, il est possible :

- **Pour la cantine** : de mettre en place un calendrier de réservation des repas permettant à chaque parent d'effectuer ses réservations de repas et de recevoir une facture individualisée, selon le quotient familial unique de chaque parent.

- **Pour L'APM** : de mettre en place une facturation partagée : une facture sera alors envoyée à chacun des deux responsables légaux de l'enfant. Celle-ci comprend l'ensemble du forfait APM et se partage selon le pourcentage défini par les représentants légaux de l'enfant. La facturation sera calculée sur la base du quotient familial unique fourni par chaque parent.

Pour ce faire, merci de joindre obligatoirement l'attestation prévue à cet effet, signée par les deux parents.

## Redevable des factures (un seul choix possible pour la famille)

Parent ou représentant-e 1       Autre (préciser le nom/prénom, l'adresse et l'adresse mail) : .....  
 Parent ou représentant-e 2      .....  
 .....  
 Date de naissance du redevable des factures (obligatoire) :  /  /

En cas d'impayés : - la ville de Strasbourg diffèrera ou suspendra l'admission à tous les services périscolaires.  
 - le Trésor Public engagera des poursuites à l'encontre du redevable des factures.

## En maternelle, personnes autorisées<sup>(3)</sup> à chercher l'enfant, autres que les parents

Nom Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone
		<input type="text"/>
		<input type="text"/>
		<input type="text"/>

(3) obligatoirement munis d'un justificatif d'identité (passeport, carte d'identité, ...)

## Autorisations / Déclarations

### Accès aux fichiers

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées aux services et élus concernés de la ville de Strasbourg, aux services de l'Éducation nationale, de la recette des finances et de la CAF. Elles sont recueillies dans le but de procéder à l'inscription scolaire et/ou périscolaire de votre enfant ainsi que de transmettre des informations liées à la vie de l'enfant à l'école. Ce traitement repose sur des obligations légales. Afin de rendre le service attendu, tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en italique.

Vos données seront conservées dans notre base active pendant une durée de 6 ans, à compter de la dernière inscription de votre enfant.

Dans ce contexte et conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Délégation à la Protection des Données (DPD), Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex ou par courriel à [dpo@strasbourg.eu](mailto:dpo@strasbourg.eu)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

### Quotient familial unique et tarification solidaire

Pour bénéficier de la tarification solidaire, vous devez impérativement fournir :

- soit une copie de votre avis d'imposition précisant votre numéro fiscal de référence,
- soit une attestation de quotient familial à demander sur <https://www.strasbourg.eu/tarification-solidaire>.

Dans le cadre d'une convention avec la DGFIP, la ville de Strasbourg peut récupérer automatiquement, votre quotient familial.

- J'autorise la ville de Strasbourg à récupérer mon quotient familial unique à l'aide de mon numéro fiscal de référence auprès de la Direction Générale des Finances Publiques en septembre de chaque année scolaire
- Je ne souhaite pas transmettre mon quotient familial ou ma copie d'avis d'imposition indiquant mon numéro fiscal de référence et le tarif maximal me sera donc appliqué.

*L'absence de choix vaudra refus de votre part.*

## Assurance

Je soussigné-e, certifie avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour mon enfant dans le cadre des activités péri et extra scolaires.

## Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués. Je m'engage à compter de ce jour, et ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, à signaler obligatoirement par écrit au Service des Inscriptions et de la Scolarité (SIS) de la ville de Strasbourg toute annulation (inscription cantine, APM, ALM), changement d'inscription et de situation de mon enfant (déménagement, inscription dans une école privée ou une école publique d'une autre commune...) par mail, à l'adresse suivante : [inscriptionsscolarite@strasbourg.eu](mailto:inscriptionsscolarite@strasbourg.eu).

En cas de non signalement de ces changements, je m'engage à payer l'ensemble des factures pour la période considérée, et ce jusqu'à la prise en compte par le SIS de ma demande écrite de radiation à ces services périscolaires.

*Tout usage délibéré de faux est puni par la loi et passible de peines prévues par le code pénal.*

Je déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des services municipaux : notice jointe au dossier, règlement intérieur et arrêté tarifaire en vigueur, consultables sur : [www.strasbourg.eu/enfance-education](http://www.strasbourg.eu/enfance-education)

Je certifie sur l'honneur être à jour de mes règlements.

Strasbourg, le  /  /

Parent ou représentant-e 1	Parent ou représentant-e 2	Redevable des factures (obligatoire)
Signature	Signature	Signature

Rappel : en vertu de l'article 375-2 du code civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait un acte usuel de l'autorité parentale, l'inscription scolaire constitue un acte usuel.

**Dossier à saisir en ligne sur [www.strasbourg.eu/inscription-enfant](http://www.strasbourg.eu/inscription-enfant)**  
 Pour plus d'informations : [www.strasbourg.eu/enfance-education](http://www.strasbourg.eu/enfance-education)

• ou à envoyer sous enveloppe à :  
**Ville et Eurométropole de Strasbourg**  
 Direction de l'enfance et de l'éducation / SIS  
 1 Parc de l'Etoile  
 67076 Strasbourg Cedex

• ou à déposer au centre administratif ou en mairie de quartier

**Page suivante à remplir uniquement  
pour une demande d'inscription  
cantine et/ou accueil périscolaire  
matin et soir**

# Fiche sanitaire (à ne compléter qu'en cas d'inscription à un ou plusieurs services périscolaires)

## Enfant

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance :  /  / Sexe :  féminin  masculin

Ecole fréquentée : .....

 Maternelle  Élémentaire

### Coordonnées des parents ou représentants légaux

1 - Nom et prénom .....

Adresse .....

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel : 

2 - Nom et prénom .....

Adresse .....

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel : 

### Autres personnes à contacter en cas d'urgence

1 - Nom et prénom .....

Adresse .....

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel : 

2 - Nom et prénom .....

Adresse .....

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel : 

## Renseignements médicaux

**Joindre obligatoirement, uniquement en cas de première inscription à un service périscolaire, une attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales.**

Port de :  lentilles  lunettes prothèses auditives prothèses dentaires allergies médicamenteuses, *préciser* contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives, *préciser*..... autres, *préciser*.....

## Santé de l'enfant - Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

### Votre enfant présente un problème de santé :

Allergie(s) ou intolérance(s) alimentaire(s) médicalement... justifiée(s) par un médecin  
*Préciser* .....

 Asthme

Autre problème de santé / antécédents médicaux  
*Préciser* .....

En situation de handicap, bénéficiaire de l'AEEH (joindre une copie de l'attestation d'attribution de l'AEEH)

### **Vous avez coché une des cases ci-dessus ?**

#### Pour mettre en place ou renouveler un PAI

(Projet d'Accueil Individualisé) :

- Prendre connaissance des informations et des supports à fournir à votre médecin traitant et au médecin scolaire, téléchargeables en ligne sur [www.strasbourg.eu/sante-ecole](http://www.strasbourg.eu/sante-ecole)
- Contactez votre médecin traitant pour élaborer ou renouveler le PAI.
- Contactez le service de la santé scolaire (03.68.98.51.28) pour finaliser le PAI et formaliser l'accueil de votre enfant.

### Veillez préciser :

 Mise en place d'un nouveau PAI Renouvellement du PAI

Le PAI établi préconise-t-il que l'enfant ramène un panier repas ?  Oui  Non

Je soussigné(e),.....représentant légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. Je m'engage à informer la Direction de l'enfance et de l'éducation de toute modification relative à mes coordonnées ou à l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année.

**Joindre obligatoirement, uniquement en cas de première inscription à un service périscolaire, une attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales.**

A....., le  /  /

*Signature*